

## Programme de formation : Transmission automatique

### Modalités et délais d'accès

**Durée de la formation** : 07h00

**Lieu** : ST LAURENT DU VAR

**Intervenant** : Technicien ou Ingénieur **Nombre de stagiaires** : 8 maxi

**Coût du stage** : 450.00 € H.T

- Fiche de sondage à télécharger sur notre site [www.cfpc.fr](http://www.cfpc.fr) et à nous renvoyer par mail : [cfpcotedazur@orange.fr](mailto:cfpcotedazur@orange.fr)
- Ouverture de la session en fonction du nombre d'inscrit (envoi d'un bulletin d'inscription)
- Confirmation d'ouverture de session 8 jours avant le début de la formation

**Personnes concernées** : Professionnel, Technicien et Responsable d'atelier de la réparation automobile.

**Pré-requis** : Néant

### Objectifs de la formation :

- Etre capable d'intervenir sur les boîtes de vitesse automatique

### Contenu de la formation

#### **TECHNIQUE**

- Transmission automatique : définition et type
- Boite de vitesse automatique : introduction et éléments organiques. Fonctionnement d'une BVA
- Boite de vitesse robotisée : introduction et éléments organiques. Fonctionnement et entretien d'une BVR. Transmission variable continue : introduction et éléments organiques. Fonctionnement d'un système CVT
- Boite à double embrayage : introduction et éléments organiques. Fonctionnement d'un système à double embrayage.

#### **METHODES PEDAGOGIQUES**

- Démonstration par le formateur

#### **MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES**

- Cours sur power point;
- Vidéo et support de cours

#### **SANCTION**

- Attestation de fin de formation

#### **MODALITES D'EVALUATION DE FIN DE FORMATION** :

- Evaluation en cours de formation par mise en situation
- Exercice, test, quizz (en fonction de la formation)
- Questionnaire d'évaluation en fin de formation

**ADHERENT FFA** coût du stage : 450 € (pris en charge par le FAF National)  
+ 50 € à la charge de l'adhérent pour frais de participation - Mêmes conditions pour un salarié (pris en charge par l'ANFA)

**NON ADHERENT FFA** coût du stage : 450 € (pris en charge par le FAF National)  
+ 100 € à la charge du non adhérent (50 € de participation et 50 € de frais administratifs) (les 50 € correspondant aux frais administratifs sont pris en charge par la F F A pour les adhérents à jour de cotisation).  
Mêmes conditions pour un salarié (pris en charge par l'ANFA)

CACHET DE L'ENTREPRISE

Si vous êtes intéressé, veuillez renvoyer ce document par mail.

Nom/Prénom :

Artisan

Adresse mail :

Salarié

**Avez-vous besoin d'un aménagement spécifique pour cette formation ?**

**Nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.**

**Pour toutes autres formes de handicap ou aménagement spécifique,**

**merci de joindre le CFP CA au 07-85-50-00-93.**